

CAP Littoral

Association pour la promotion, la préservation et le développement de Veulettes-sur-Mer, du littoral cauchois et son arrière-pays.

Notre association a pour buts :

-La protection et la mise en valeur des sites touristiques, du potentiel culturel et du patrimoine ;

-De favoriser et accueillir les projets d'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement ;

-De participer aux débats locaux et régionaux sur les projets concernant l'aménagement et l'environnement.

Contact :

Cap Littoral

11 Chemin du Corps de Garde
76450 Veulettes-sur-Mer

T +33 6 71 00 68 99

Le point de vue de Cap Littoral sur le projet d'extension du parc d'éoliennes au large de Fécamp vers Dieppe

EN BREF. L'association Cap Littoral s'oppose vigoureusement au projet d'extension du parc éolien en mer de Fécamp. De nombreux arguments ont motivé cette prise de position.

Les risques nouveaux (nombre et taille des éoliennes) créés par ce projet en débat ne sont pas identifiés et encore moins maîtrisés.

La sécurité des habitants, déjà impactée par la présence de la centrale nucléaire de Paluel, sera encore plus fragilisée par la présence d'éoliennes d'une hauteur inconnue à ce jour (annoncée à 330m en bout de pale) dont on ne connaît pas les conséquences sur le risque d'intrusion visant à créer un accident nucléaire.

Ces éoliennes géantes auront des impacts majeurs qu'aucune étude ne peut mesurer aujourd'hui faute d'expérience

- sur la faune - vibration, infrasons, champs électromagnétiques – le littoral de Veulettes-sur-Mer se situe dans une zone protégée, Natura 2000
- sur les fonds marins, les courants
- sur les conditions météorologiques

Le principe de précaution est dans notre Constitution et il ne nous paraît pas respecté.



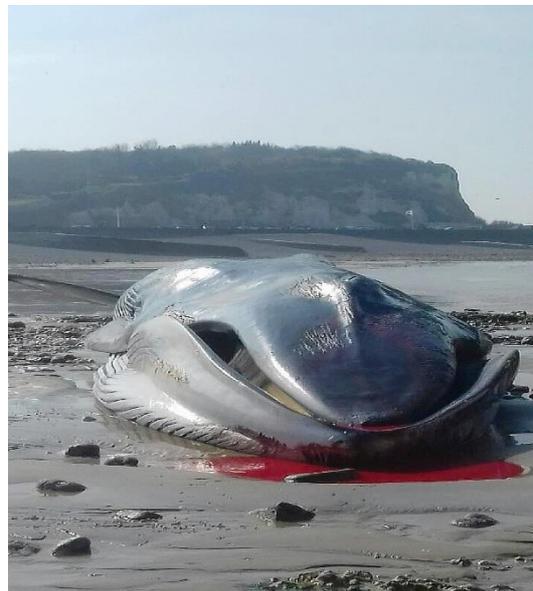
Des risques mal connus ou maîtrisés face à une volonté de préserver la qualité de vie des habitants, la richesse du patrimoine paysager et la biodiversité du littoral de la Côte d'Albâtre.

1. Un risque accru d'insécurité pour les habitants ?

Veulettes-sur-Mer est une commune mitoyenne de Paluel, site d'une centrale nucléaire, située à 2km à l'Est de la station balnéaire. Cette centrale a un périmètre de sécurité pour éviter des interférences et des intrusions. Nous ne connaissons pas l'impact des nouvelles éoliennes prévues sur cette zone de sécurité nécessaire à la protection de la centrale. La très grande taille de ces éoliennes, annoncées à 330m de hauteur en bout de pales, n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie quant à leurs risques de perturbation des systèmes de défense de la centrale. Nous ne pouvons donc pas écarter un risque d'attentat visant la centrale qui est une cible réelle et emblématique. Les événements géopolitiques récents nous en montre le potentiel de fragilité.

2. L'impact sur l'écosystème terre-et-mer ?

A. Nous observons un manque d'études sur l'impact de bruit sur les cétacés. Lors des travaux sur le parc d'éoliennes en mer de Fécamp, plusieurs cétacés ont été déroutés. Deux baleines se sont trouvées perdues dans l'embouchure de la Seine et deux roqu沿海 ont échoués sur les plages de Saint-Valéry-en-Caux et Veules-les-Roses. L'ONG Sea Shepherd a demandé une enquête pour comprendre la corrélation entre les travaux et ces incidents. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette demande. Préalablement à la construction du parc des Hautes Falaises, il n'y a pas eu d'études sur l'impact sur les cétacés. Nous avons besoin de connaître avec certitude les conséquences des vibrations, du bruit, des champs électromagnétiques créé par les câbles sous-marins sur la faune marine.



Baleine morte sur la plage de Veules-les-Roses, avril 2023. Source : Le Courrier Cauchois

B Ces dernières années, nos falaises sont davantage fragilisées par la disparition des galets et du sable sur notre plage. Ces galets ont toujours migrés mais nous constatons que ces dernières années ils ne sont pas revenus. Qu'en est-il des études d'impact du chantier de la construction des éoliennes de Fécamp sur la modification des courants et de la sédimentation ? Le type de fondation des éoliennes (plantées) affecte les courants et la stratification de la couche superficielle de la mer. Selon les conditions météorologiques, les vents sont réduits de 5 à 15% jusqu'à 30km derrière un parc éolien (source SHMI Swedish Meteorological and Hydrological Institute, premiers résultats d'une étude menée actuellement). Des éoliennes de 330m vitesse auront potentiellement davantage d'impact sur le courant et les conditions atmosphériques (turbulences, brouillards, ...).

C. Le site de Veulettes-sur-Mer et sa vallée, la Vallée de la Durden classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), sont protégés par le classement européen Natura 2000 : de sa plaine jusqu'à 12 miles nautiques, soit 22,2 kilomètres du rivage. En effet, ces zones humides hébergent une multitude d'oiseaux migrateurs. Avant d'envisager le nouveau projet, comportant de gigantesques éoliennes de 330m de hauteur, il nous paraît impératif de connaître l'impact des pales et leur vitesse de rotation (>de 600km/h) sur la faune aviaire ainsi que leur couloir de migration.

3. L'impact sur la qualité de la vie locale ?

Actuellement, les éoliennes du parc des Hautes Falaises sont nettement visibles de la plage de jour comme de nuit. Les photomontages qui nous ont été présentés avant sa construction ne représentent pas la réalité que chacun peut observer aujourd'hui. L'Autorité Environnementale en avait fait l'observation dans son avis délibéré en 2015, mais ce constat ainsi que les recommandations ont été ignorés. La nuit, les éoliennes du parc de Fécamp génèrent une pollution lumineuse qui perturbe l'harmonie du paysage et dont on ne connaît pas l'impact sur la faune. L'extension du parc de Fécamp serait visible jusqu'à Saint-Aubin-sur-Mer, créant un rideau bouchant l'horizon. N'aurait-elle pas un impact psychologique sur les habitants de la côte ? Les éoliennes sont assez présentes tout autour de nous, avec un effet de mitage du paysage du pays Caux. En Seine Maritime, nous avons déjà deux centrales nucléaires, deux importants parcs d'éoliennes (dont celui de Dieppe-Le Tréport en construction) et plus de 233 éoliennes terrestres. Le département et sa population paient déjà un lourd tribut à la production de l'énergie électrique par leur impact sur le paysage et la perte d'attrait touristique. Par ailleurs, la construction des parcs éoliens en mer n'ont pas eu d'impact sur le taux de chômage. Quelle sera l'indemnité versé aux riverains de la plage (commerçants, activités de pêche et de nautisme) pour la perte patrimoniale et économique locale ? Au delà du fait de défigurer notre façade littorale et d'impacter l'activité touristique de cette petite station balnéaire, les résidents vont subir une dépréciation immobilière comme cela a été le cas après la construction de la centrale nucléaire de Paluel et comme c'est le cas aujourd'hui lors de l'implantation de nouveaux parcs d'éoliennes à terre.

4. Le principe de précaution, qu'en fait-on ?

En France, le principe de précaution est inscrit dans notre constitution. Or, l'installation des éoliennes gigantesques de plus de 300 mètres de haut, n'a fait l'objet d'aucune étude préalable. L'Autorité Environnementale, dans son Avis délibéré en 2015 au sujet du parc des

Hautes Falaises, regrette « que la décision nationale de développer l'énergie éolienne offshore n'ait pas été aussitôt accompagnée de l'effort de recherche approprié pour compléter ces connaissances, démarche qui n'avait pas non plus été conduite en amont de la désignation des sites d'exploitation. Par ailleurs, l'AE estime que l'Etat devrait donner un poids plus important aux critères environnementaux et paysagers dans les appels à projets ultérieurs afin de mieux répondre aux objectifs de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin (DSCMM) et aux exigences de la protection des habitats et des espèces, particulièrement celles relevant de Natura 2000, ainsi que de la protection des paysages. ». Il nous semble que l'Etat reproduit les mêmes erreurs, aveuglé par une volonté d'accélération. Le principe de précaution nous paraît bafoué.

5. Des alternatives ?

Pourquoi ne pas prendre exemple sur nos voisins et installer les éoliennes sur des sites industriels du littoral. Aux Pays-Bas, le parc Maasvlakte 2 du port de Rotterdam qui vient d'être inauguré nous paraît un exemple à suivre. La loi du littoral désigne des zones à usage industriel, il nous paraît donc intéressant d'explorer l'implantation des éoliennes sur ces zones qui bénéficient des bonnes conditions climatiques. Ainsi, le port du Havre pourrait s'inspirer des réalisations à Rotterdam.

Photo de la réalisation au port de Rotterdam Maasvlakte
Crédits : ENECO



6. Un manque d'information pour un Débat Public utile

Nous constatons et regrettons un manque d'information et de considération concernant ces projets d'éoliennes en mer. La population concernée et ses élus n'ont été prévenus du Débat Public et des projets d'éoliennes en mer seulement fin février, soit trois mois après le lancement du Débat... Quelques communes du littoral n'ont même pas été informées (par exemple Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Martin-aux-Buneaux).

De plus « La Mer en Débat » est un débat détourné par la filière renouvelable : la place prise dans ce débat par le « lobby » des industriels éoliens (SER, France-Renouvelables) qui tend à se substituer aux pouvoirs publics. Cela crée un flou entre l'Etat, maître d'ouvrage public garant de l'intérêt général et le lobby industriel porteur d'intérêts particuliers.

CONCLUSION

Les membres de l'association Cap Littoral ont voté à l'unanimité contre la possibilité d'extension du parc éolien existant au large de Fécamp vers Veulettes-sur-Mer et le littoral des communes avoisinantes.

La Seine Maritime, avec les deux centrales nucléaires existantes et les nombreux parcs éoliens installés à terre ainsi qu'en mer, contribue déjà très largement à la production d'énergie électrique. Cela suffit.

La décision de confier à des entreprises privées dont l'unique but est la génération de profit, se fait au détriment des contribuables, des consommateurs, et présente un pitoyable compromis sur la sécurité, la flore et la faune de notre région.

Ce projet, dans un contexte géopolitique tendu crée un risque supplémentaire pour la sécurité des habitants car implanté trop près d'une importante centrale nucléaire.

De grands projets similaires à l'étranger sont sources d'enseignement (distance des côtes notamment, type d'implantation - avancés sur la technologie du flottant-...) et il nous semble que cette expérience n'est pas intégrée dans celui qui est en débat.

